

Le Répons-Graduel de la Messe : evolution de la forme : permanence de la fonction

Autor(en): **Huglo, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Jahrbuch für Musikwissenschaft = Annales suisses de musicologie = Annuario Svizzero di musicologia**

Band (Jahr): **2 (1982)**

PDF erstellt am: **25.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-835291>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le Répons-Graduel de la Messe

Evolution de la forme. Permanence de la fonction

MICHEL HUGLO

Depuis les premiers siècles de l'Église, la célébration de l'Eucharistie – la « Liturgie » – a été précédée de lectures et de chants, qui ont finalement formé l'Avant-Messe ou messe des catéchumènes. Comme dans la plupart des Liturgies grecques et latines, les lectures de l'Ancien et du Nouveau Testament étaient suivies d'un psaume destiné à souligner le texte sacré. Au cours des siècles, au fur et à mesure que l'année liturgique se centrait sur ses deux foyers – Pâques et Noël – le choix du psaume ou du cantique biblique a été de plus en plus orienté en fonction du Mystère célébré et l'intention qui avait guidé ce choix a été révélée, manifestée, soulignée par la répétition d'un refrain très court, tiré du psaume choisi: le *responsorium*¹. Le psaume chanté avec son refrain s'appelle *Psalmus responsorius*².

Le chant responsorial

A nous en tenir aux textes explicites, c'est seulement au III^e puis au IV^e siècle que l'usage des Psaumes et la manière de les chanter sont attestés de toute part en Occident comme en Orient: ce chant très simple de l'église primitive est désigné sous le terme de chant responsorial. Il consiste dans la cantillation du Psaume par un « lecteur » – un clerc – désigné en Orient comme en Provence sous le nom de *psalmista*³ ou bien un diacre: son chant est interrompu à chaque verset par la reprise du *responsorium* exécuté par tout le peuple: καὶ ὁ λαὸς τὰ ἀκροστίχια ὑποψαλλέτω⁴.

1 M. Silvestre dans sa *Paléographie universelle* II (Paris, 1841), f. 118v, résout le R du Psautier de Saint-Germain (Paris, Bibl. nat., lat. 11947) par le terme *Responsorium*, du neutre comme son correspondant grec ἀκροστίχιον, alors que, depuis Amédée Gastoué (cf. infra, note 14), les musicologues et liturgistes ont employé le néologisme *Responsa*, inconnu des dictionnaires de latin médiéval. . . Je n'ose pas reprendre en français le vieux terme « responsoire » du XVI^e siècle!

2 Cf. Grégoire de Tours au VI^e siècle: « . . . ut diaconum nostrum qui ante diem ad missas *psalmum responsorium* dixerat . . . in regis presencia *psalmum responsorium* decantavit » (*Historia Francorum* VIII.3: *Monumenta Germaniae historica* [MGH] *Scriptores rerum Merov.* I.1, p. 328). « S. Nicetius . . . dum resederet, diaconus *responsorium psalmum* canere coepit » (*Vitae Patrum* VIII.4: ib., p. 694). Voir encore Isidore de Séville, un siècle plus tard, qui traite des « *responsorios cantus* » dans *Etymologiarum sive Originum libri* VI.xix.8 (J. P. Migne, *Patrologiae cursus completus. Series Latina* [PL] 82, c. 252C). Saint Jérôme parle en général de ceux « quibus psallendi in ecclesia officium est » et il leur demande de ne pas introduire dans l'église des *theatrales moduli* (*In Epist. ad Ephesios* III.v.19: PL 26, c. 528).

3 Éd. J. Munier, *Les Statuta Ecclesiae antiqua* (Paris, 1960), p. 98. On trouvera d'autres textes sur l'ordre et la fonction de psalmiste dans Jacques Fontaine, *Isidore de Séville et la culture classique dans l'Espagne wisigothique* I (Paris, 1959), p. 432. Pour la psalmodie exécutée par un diacre, voir saint Athanase, *De fuga* c. 24 (Migne, *Patrologiae . . . Series Graeca* [PG] 25, c. 676 A) et les deux textes de Grégoire de Tours cités à la note précédente.

4 Constitutions Apostoliques II.57.6 (PG 1, c. 728; éd. J. Quasten, *Monumenta eucharistica et liturgica vetustissima*, Bonn, 1935, p. 182).

Saint Augustin, qui écrit au moment où l'antiphonie commence à se répandre en Italie, a décrit en termes suggestifs les caractéristiques de cette lecture cantillée: «de Alexandrino episcopo Athanasio saepe mihi dictum commemini, qui tam modico flexu vocis faciebat sonare lectorem psalmi ut pronuncianti vicinior esset quam canenti»⁵.

Ce texte est d'autant plus remarquable qu'il concerne justement saint Athanase, un des premiers témoins du chant responsorial en Orient: celui-ci en effet cite comme exemple d'ὑπαχοή le V. *Quoniam in eternum misericordia ejus* qui devait déjà, au temps de la liturgie du Temple de Jérusalem, servir de *responsorium* au Psaume 135.

Responsorium

La teneur de ce *responsorium*, refrain ou reprise entre chaque verset, est encore fournie par les écrits patristiques du IV^e et du V^e siècles:

*Haec dies quam fecit Dominus: exulemus et laetemur in ea*⁶ *Oculi omnium...*⁷ *Exaltabo te...*⁸.

A propos de ce psaume, saint Augustin fait allusion à l'usage qui voulait que le choix du Psaume revint à l'évêque, qui pouvait éventuellement en faire le commentaire aux fidèles.

Le *responsorium* était chanté par toute l'assemblée, fidèles et clergé, et donc devait être d'une contexture mélodique facile à retenir, mais qui n'était pas pour autant dépourvue de valeur esthétique: «melos omne cantilenarum suavium quibus Davidicum Psalterium frequentatur auribus meis removeri velim. . .»⁹. Cependant, nous n'aurions conservé du *responsorium*¹⁰ que des exemples cités en passant par les Pères¹¹, si un monument d'une importance exceptionnelle ne nous était parvenu: le Psautier de Saint-Germain, qui nous transmet l'écho lointain de la psalmodie chrétienne primitive. Après avoir décrit cet important monument et réédité ses 70 *responsoria*, nous étudierons la fonction de cette psalmodie très archaïque dans la liturgie.

Le «Psautier de saint Germain» (Paris, Bibliothèque nationale, Ms. lat. 11947) est incontestablement le plus remarquable monument de la liturgie d'Occident en langue latine. Quoique son appartenance à saint Germain, évêque de Paris (496–576) ne puisse se démontrer, son écriture peut être datée avec une certitude

5 *Confessiones* X.xxxiii.50 (PL 32, c. 800).

6 *Responsorium* pour la fête de Pâques, d'après saint Jean Chrysostome (PG 55, c. 328) et saint Augustin (*Sermo* 230: PL 38, c. 1103).

7 Saint Jean Chrysostome (PG 55, c. 464).

8 Saint Augustin, *Enarr. in Ps.* (PL 36, c. 216).

9 Saint Augustin, *Confessiones*, loc.cit.

10 «Responsorium quod uno canente chorus consonando respondeat», Isidore de Séville, *Etymologiae* VI.xix.7–8 (PL 82, c. 253).

11 En particulier saint Augustin, dont les écrits ont été spécialement analysés à cet égard par Wunibald Roetzer, *Des heiligen Augustinus Schriften als liturgie-geschichtliche Quelle* (München, 1930).

raisonnable du courant du VI^e siècle. Aussi, son analyse intéresse-t-elle la paléographie¹², la critique¹³, les recherches liturgiques et musicales¹⁴.

Le Psautier de Saint-Germain se présente au lecteur dans une belle reliure de maroquin rouge de la fin du XVII^e siècle, aux plats ciselés de fleurs de lys et de langues de feu (de l'Ordre du Saint Esprit). Cette reliure fut restaurée, en 1660 exactement, par les bénédictins de Saint-Germain-des-Prés¹⁵ et encore tout récemment par l'atelier de restauration de la Bibliothèque nationale, qui a fort bien exécuté son travail sur le plan artistique, mais malheureusement en serrant beaucoup trop les cahiers contre les nerfs: il est actuellement très difficile de contrôler la présence des R inscrits à gauche du texte du Psaume donc, à chaque recto, dans la marge de petit fond¹⁶.

Le livre compte 291 feuillets de parchemin pourpre très fin (vélin?) mesurant environ 272 × 175 mm. L'usage du parchemin pourpre pour transcrire les textes bibliques remonte à une très haute antiquité, puisque saint Jérôme en fait état dans ses ouvrages¹⁷: il faut constater que ce traitement du parchemin est plus fréquent en Italie qu'en Gaule. Il offre un inconvénient; les fautes de copistes ne peuvent être grattées. De là, des dittographies ou des fautes qui ne peuvent être rattrapées¹⁸.

L'écriture onciale est tracée à l'encre d'argent qui, avec le temps, a noirci. Mais, avec l'aide de la copie de Jacques du Breul, on peut repérer plus facilement les leçons du texte à contrôler, tâche rendue d'autant plus délicate que le parchemin très fin laisse apparaître par transparence l'écriture du côté opposé. L'encre d'or

12 Dom Jean Mabillon, *De re diplomatica* (Paris, 1681), p. 356; Dom R.-P. Tassin et C.-F. Toustain, *Nouveau traité de diplomatique* III (Paris, 1752), pp. 163-164; Elias A. Lowe, *Codices latini antiquiores* [CLA] V-Paris (Oxford, 1950), p. 28, n° 616 (description et facs. du f. 171v) et p. 59 (bibliographie du ms.).

13 P. Sabatier, *Bibliorum Sacrorum Latinae Versiones antiquae seu Vetus italica* II (Reims, 1743), pp. 10-288 (édition du texte); H. Jeannotte, *Le Psautier de saint Hilaire de Poitiers* (Paris, 1917), pp. xli-xlii; B. Capelle dans B. Capelle et A. Dold, «Deux psautiers gaulois dans le cod. Aug. CCLIII», *Revue bénédictine* 37 (1925), p. 204; A. Allgeier, *Die altlateinischen Psalterien*, (Freiburg, 1928), p. 38; id., «Die Psalmen in der mozarabischen Liturgie und das Psalterium von Saint Germain-des-Prés», *Gesammelte Aufsätze zur Kulturgeschichte Spaniens* III (Münster, 1931), pp. 179-236 (= *Spanische Forschungen der Görresgesellschaft* I.3): selon A., la version du texte viendrait d'Espagne.

14 A. Gastoué, *Histoire du chant liturgique à Paris* I (Paris, 1904), pp. 8-9, 29-30 et *Exposition de la Musique française, Paris, Bibliothèque nationale* (Paris, 1934), pp. 5-6; H. Leclercq dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* [DACL] XIII.2, col. 2112-13 (art. «Paris, manuscrits liturgiques»), et XIX.2, col. 1955-56 (art. «Psautier»); V. Leroquais, *Les Psautiers manuscrits des bibliothèques publiques de France* II (Macôn, 1940), p. 110, n° 335; Kl. Gamber, *Codices liturgici latini antiquiores*, 2^{ème} éd. (Fribourg, 1968) II, p. 577, n° 1601 (ne mentionne pas les R du manuscrit).

15 Sur la bordure intérieure du plat inférieur, on lit en lettres d'or: PSALTERIUM S. GERMANI EPISC. PARIENSIS RESTAURATUM M DC LX. Cette inscription se lit sur le facs. donné par le comte Auguste de Bastard, *Peintures et ornements des manuscrits* I (Paris, 1832), pl. VI. On y voit aussi la signature XIII actuellement pincée dans la marge de petit fond.

16 Notamment dans les marges des ff. 59, 106.

17 Dans sa Préface au Livre de Job (PL 28, c. 1083 A). La mention de ce texte est donnée dans la notice *Ad lectorem* rédigée par les Mauristes et transcrite sur parchemin non teinté au fol. A verso du manuscrit.

18 Voir par ex. ff. 20v, 25v, 43v etc. Ces fautes sont écrites en petites capitales dans la copie de Dom Jacques du Breul (Paris, Bibl. nat., lat. 13163), alors que tout le reste est transcrit en cursive. Sur les variantes orthographiques, cf. Lowe, CLA V, n° 616.

est employée pour tracer le numéro du Psaume, son titre, le mot *diapsalma*¹⁹, le R barré horizontalement et enfin les *Nomina sacra*²⁰. La barre horizontale du R, qui passe à la jonction du jambage de droite et de la panse, se termine par une amorce de crochet: cette barre, qui signale une abréviation, est omise une douzaine de fois, notamment au début et à la fin du Psautier (elle a été restituée partout dans l'édition qui suit, p. 59/60). Le R est parfois effacé (ff. 101v, 120v, 183v) et sa présence dans la marge de petit fond est parfois contestable: ces cas seront signalés dans notre édition. Jacques du Breul en a omis une quinzaine dans sa copie, mais par contre il en a relevé d'autres impossibles à déceler sur les rectos, qui ont d'ailleurs été omis dans l'édition de Dom Jean Claire²¹.

Le Psautier de Saint-Germain qui dès le XIII^e siècle était considéré comme une relique²² par les Mauristes fut utilisé pour leurs recherches sur la Bible ou la paléographie. Le Psautier a en effet été copié par Dom Jacques du Breul en 1560, sur un petit manuscrit couvert de veau brun, sur des feuillets de papier de 15 × 12 cms. avec filigrane (écu à trois fleurs de lys): le manuscrit Paris, Bibliothèque nationale, lat. 15163.

Du Breul a recopié les notes écrites sur les gardes du Psautier, les 150 psaumes (mais non le Ps. 151 du f. 291), exactement ligne par ligne. Il a néanmoins oublié le R du *responsorium* une quinzaine de fois²³.

Cependant, cette copie rend grand service, car l'Auteur a transcrit des R là où nous ne pouvons plus les lire aujourd'hui, soit à cause de la reliure restaurée qui, trop serrée, empêche de lire ce qui est écrit dans la marge de petit fond, soit à cause d'une surface déchirée (f. 133 v) qui, réparée par une pièce neuve, ne laisse plus voir qu'une infime partie de la panse de l'R.

Enfin, du Breul a collationné plusieurs psautiers et le texte psalmique de saint Augustin dans les marges de sa copie. Cette copie a servi à l'édition du Psautier donnée par Dom Pierre Sabatier²⁴ en 1743. Du Breul, dans sa copie a respecté la disposition du manuscrit *per cola et commata*, c'est à dire par stiques longs et stiques courts. Saint Jérôme a donné une disposition semblable à tous les livres de la Bible retraduits par lui en latin – de façon à favoriser la lecture publique

19 Sur *diapsalma*, voir le *Thesaurus linguae latinae* V (Leipzig, 1910), p. 953.

20 Cf. CLA V, n° 616: DMS (et non DNS ou DNUS comme plus tard). Lowe a donné le facs. du fol 171v sur lequel on voit le sigle R face au verset 2 du Psaume 87. Au f. 40, le copiste a commencé en lettres d'argent le mot ds, au lieu de l'écrire en lettres d'or: s'apercevant d'une erreur irréparable – on ne peut gratter le vélin pourpre! – il n'a pas achevé le nom divin. . . Cf. L. Traube, *Nomina Sacra. Versuch einer Geschichte der christlichen Kürzung* (München, 1907), pp. 22, 51, 174, 180 (= Quellen und Untersuchungen zur lateinischen Philologie des Mittelalters II).

21 «Les répertoires liturgiques latins avant l'octoéchos: I. L'office ferial romano-franc», *Etudes grégoriennes* 15 (1975), pp. 179–180.

22 Dans la notice manuscrite du XVII^e siècle qui précède le Psautier, les Mauristes rapportent que le manuscrit est mentionné dans l'inventaire des reliques de 1269: cf. L. Delisle, *Le Cabinet des Manuscrits de la Bibliothèque Impériale* III (Paris, 1881), p. 210; DACL XIII.2, c. 2112. On connaît d'autres cas de manuscrits bibliques ou liturgiques retrouvés dans des tombes d'évêques: par exemple, Paris, Bibl. nat., lat. 9386 (Chartres). Mais ces manuscrits sont de dimensions moindres. Ils ont évidemment échappé aux bibliothécaires qui dressaient l'inventaire des livres de l'*Armarium*.

23 ff. 17, 62, 78, 86v, 90, 94v, 95v, 101v (le 2^e seulement), 116, 120v, 140v, 145v, 183v, 227v (le 2^e seulement), 232, 260v.

24 Sabatier, *Bibliorum* (cf. supra, note 13), préface, p. 1. Sabatier a transcrit le *diapsalma*, mais non les R.

de l'Écriture. Certains manuscrits de la Vulgate, tel l'*Amiatinus*, ont maintenu cette répartition du texte très «aérée» au lieu de le transcrire à longues lignes²⁵.

Dans les psautiers *liturgiques*, cette disposition n'a pas de raison d'être, parce que les psaumes étaient débités verset par verset en alternance par des chanteurs répartis des deux côtés du chœur, autrement dit, suivant le mode antiphonique. Dans ces manuscrits, le texte du psaume est copié verset par verset avec, très souvent, un signe de ponctuation à la médiane de chaque verset²⁶.

Dans le Psautier de Saint-Germain, pas de médiane, mais des stiques de longueur différente, *cola et commata*. Voici un exemple emprunté au Psaume 109 :

Psautier de Saint-Germain (VI ^e s.) f. 225	Psautier de Saint-Riquier (fin du VIII ^e siècle) Paris, Bibl. nat., lat. 13159, f. 119
DIXIT DMS DMO MEO SEDE AD DEXTRIS MEIS DONEC PONAM INIMICOS TUOS SCABELLUM PEDVM TUORUM VIRGA VIRTUTIS TUAE EMIT TIT DMS EX SION ET DOMINAVERIS IN MEDIO INIMICORUM TUORUM	Dixit dominus domino meo – sede a dextris meis. ; Donec ponam inimicos tuos – scabellum pedum tuorum. ;
R TECVM PRINCIPIUM IN DIE VIRTUTIS SVAE IN SPLENDORIBUS SANCTO RVM EX VTERO ANTE LUCIFERUM GENUI TE	Virga virtutis tuae emittet dominus ex sion. – dominare in medio inimicorum tuorum. ; Tecum principium in die virtutis suae in splendoribus sanctorum ex utero – ante luciferum genui te. ;
R IURAVIT DMS NEC PENITE BIT EUM TU ES SACERDOS IN ETERNUM <i>etc.</i>	Iuravit dominus et non penitebit eum – Tu es sacerdos in eternum secundum ordinem melchisedech. ;

Si donc le Psautier de Saint-Germain, psautier liturgique à en juger par son usage de l'*R* écrit plus de soixante fois de première main – utilise la disposition *per cola et commata*, nous devons en conclure que les psaumes étaient lus, cantillés, à l'instar des autres livres de la Bible: c'est précisément là le principe même de la psalmodie responsoriale antérieure à l'introduction de l'antiphonie en Occident.

Cette antiquité de la disposition du texte est corroborée par l'examen de la version latine des Psaumes qui, au témoignage de Dom B. Capelle, représente un «type très caractérisé de Psautier gaulois au VI^e siècle, héritier des versions latines

25 Dans CLA III, n° 290, Lowe a donné un facsimilé, la description et la bibliographie de l'*Amiatinus*.

26 La psalmodie ambrosienne et la psalmodie mozarabe exécutent une pause à la médiane en restant sur la teneur psalmodique, mais cette pause est marquée d'une manière quelconque dans les psautiers de ces deux rites.

du IV^e siècle»²⁷. Des variantes caractéristiques du texte se retrouvent dans les écrits de saint Eucher (435–450), évêque de Lyon et, par ailleurs, on a relevé plusieurs points de rencontre avec les textes du Psautier mozarabe²⁸. Ces deux indications se rapportant à la Gaule ne sont pas incompatibles avec le jugement de Lowe sur l'origine du manuscrit: en proposant un «centre de haut niveau calligraphique», il ajoutait «probablement en Italie», parce que selon lui, seule l'Italie était capable de produire un livre de cette qualité. N'y a-t-il pas là une certaine divergence de vues avec le principe qu'il posait lui-même au seuil des *Codices latini antiquiores*²⁹ donnant une présomption d'origine en faveur du centre qui – de longue date – a conservé le manuscrit? Autrement dit Paris ou, à la rigueur, Lyon qui avait des contacts avec l'Espagne et qui devait sans doute conserver un psautier semblable à celui auquel l'évêque Eucher a dû emprunter ses citations. Quoiqu'il en soit de la question d'origine – Gaule ou Italie – il nous suffit de savoir que ce témoin conserve pour nous les usages liturgiques les plus anciens de la psalmodie.

Examinons maintenant son texte revu sur le manuscrit lui-même et annoté:

f ^o	Ps.	R	Notes
16v	11,8	R Tu Domine servabis nos et custodies nos	
17	12,2	R Usquequo Domine oblivisceris me in finem	(e)
22v	16,8	R Custodi me Domine ut pupillam oculi	(a)
30v	18,9	R Praeceptum Domini lucidum illuminans oculos	
31	–,13	R Ab occultis meis munda me Domine	
31v	19,2	R Exaudiat te Dominus in die tribulationis	
59	33,12	R Venite, filii, audite me: timorem Domini docebo vos	(b) (c)
62	34,13	R Ego autem cum mihi molesti essent induebam me cilicium ...	(b) (e)
63	–,23	R Exsurge Domine et intende iudicium meum	(b) (c)
77v	40,2	R Beatus qui intelligit super egenum et pauperem Dominus	
78	–,5	R Ego dixi Dominus: miserere mei	(b) (e)
86	44,3	R Speciosus forma prae filiis hominum	
86v	–,7	R Sedes tua Deus in saeculum saeculi	(e)
87	–,11	R Audi filia et vide, et inclina aurem tuam	(b)
87v	–,15	R Adferentur regi virgines postea	
90	46,7	R Psallite Deo nostro, psallite	(e)
94v	49,3	R Deus manifeste veniet, Deus noster non silebitur	(e)
95	–,7	R Audi populus meus, et loquar	(c) (e)
95v	–,14	R Immola Deo sacrificium laudis	(e)
97v	50,9	R Asparges me hysopo et mundabor	
98	–,14	R Redde mihi laetitiam salutaris tui	
101v	52,7	R Quis davit ex Sion salutarem Israhel	
101v	53,3	R Deus in nomine tuo salvum me fac	(d) (e)
106	55,9	R Deus vita mea nuntiavi tibi	(b)
106v	56,2	R Miserere mei Deus, miserere mei	
107v	–,6	R Exaltare supra coelos Deus	
107v	–,8	R Paratum cor meum Deus	(c)
116	62,5	R Sic benedicam te in vita mea	(e)
117	63,2	R Exaudi Deus orationem meam dum tribulor	
118v	64,2	R Te decet hymnus Deus in Sion	
120v	65,4	R Omnis terra adoret te et psallat tibi	(d, e)
122v	66,4	R Confiteantur tibi populi Deus	
123	–,6	R Confiteantur tibi populi Deus	

27 Capelle, loc.cit. (cf. supra, note 13).

28 Allgeier, «Die Psalmen» (cf. ib.), pp. 232 et 236.

29 CLA VI, p. xiv.

f°	Ps.	R	Notes
130	68,18	R Ne avertas faciem tuam a puero tuo	
133v	70,5	R Quoniam tu es patientia mea Domine	(f)
138	71,18	R Benedictus Dominus Deus Israel	
140v	72,24	R Tenuisti manum dexteram meam	(e)
143	73,16	R Tuus est dies et tua est nox	
145v	75,2	R Notus in Judaea Deus	(e)
152	77,25	R Panem angelorum manducavit homo	(g)
158v	78,9	R Propter honorem nominis tui Domine libera nos	
159v	79,4	R Deus virtutum converte nos	
160	79,8	R Domine Deus virtutum converte nos	(g)
161v	80,2	R Exsultate Deo adjutori nostro	
162	-,9	R Audi populus meus et loquar	
168	84,8	R Ostende nobis Domine misericordiam tuam	
171v	87,2	R Domine Deus salutis meae	(h)
183	90,13	R Super aspidem et basiliscum ambulabis	
183v	91,2	R Bonum est confiteri Domino	(d) (e)
185v	92,1	R Dominus regnavit, decorem induit	
195	99,2	R Jubilate Deo omnis terra	(g)
220	107,2	R Paratum cor meum	(g) (i)
225	109,3	R Tecum principium in die virtutis suae	(g)
225v	109,4	R Juravit Dominus nec penitebit eum	
226	110,4	[R Magna opera Domini]	(k)
227v	111,5	R Jucundus homo qui miseretur et commodat	
227v	111,7	R In memoria eterna erit justus	(l) (e)
228v	113,2	R In exitu Israel de Oegypto	(g)
229	113,7	R A facie Domini commota est terra	(g) (m)
229v	113,9	R Non nobis, Domine, non nobis	
231v	114,7	R Convertere anima mea in requiem tuam	
232	115,4	R Calicem salutaris accipiam	(e)
233v	117,6	R Dominus mihi adjutor est	
234v	117,16	R Dexteram Domini fecit virtutem	(g)
235	-,24	R Haec dies quam fecit Dominus	
254v	120,1	R Levavi oculos meos ad montes	
256	122,1	R Ad te levavi oculos meos	
260v	129,1	R De profundis clamavi ad te Domine	(e)
263v	131,17	R Paravi lucernam Christo meo	
276v	140,2	R Dirigatur oratio mea sicut incensum in conspectu tuo	

(a) Le R (sans tilde horizontale) diffère des autres: il est très effilé et sans barre d'abréviation.

(b) le R est difficilement lisible parce que pincé dans la marge de petit fond.

(c) Ce verset (avec R), suit immédiatement le *diapsalma*

(d) Le R est effacé.

(e) Omis dans la copie de Jacques du Breul.

(f) Le R a été emporté par une déchirure du parchemin: on ne voit plus qu'un fragment de la panse. Il est indiqué dans la copie de Jacques du Breul.

(g) R omis de l'édition de Dom J. Claire.

(h) Facsimilé de ce R dans E. A. LOWE, *Codices latini antiquiores*, V, Paris, n° 616.

(i) Le R est douteux: il me semble qu'un léger sillon subsiste en face de ce V, mais l'endroit est pincé dans la marge de petit fond.

(k) Le R est très douteux (cf. note i): je le mets entre crochets.

(l) Le copiste avait oublié ce V et son R: il l'a inséré en petites capitales.

(m) Le R invisible dans la marge serrée de petit fond a été lu par J. du Breul.

Ainsi nous avons relevé seulement 70 *responsoria* pour 150 Psaumes: c'est là sans doute un chiffre au dessous de ce qui fut autrefois «la réalité». Nous n'avons rien pour les dix premiers psaumes³⁰, rien pour les 22 octonaires du Ps. 118, rien pour les dix derniers Psaumes: nous verrons plus loin que c'est la fonction qui nous éclaire sur cette absence.

Pour bien comprendre l'économie de cet antique usage, il faut réaliser que le copiste n'a pas toujours indiqué tous les *responsoria*: d'abord pour le Ps. 135, le psaume responsorial par excellence, l'archétype même de cet antique usage du fait que le second hémistiche de chaque verset constitue le *responsorium*: *Quoniam in seculum misericordia ejus*. Saint Athanase nous informe qu'au diacre qui lisait ce psaume, le peuple devait répondre (ὑπακούειν) par le verset «car éternel est son Amour»³¹.

On pourrait faire un raisonnement analogue pour le Ps. 8 qui donne comme premier et dernier verset: *Domine Dominus noster etc.* Mais ici, ne sommes-nous pas plutôt dans le domaine de l'antiphonie, bien que – durant la période qui l'a précédée – le texte du *responsorium* constituait le modèle même de l'antienne?

Enfin, il reste les Psaumes alléluïatiques dont le titre est à lui seul un *responsorium*: Ps. 104–106; 110–118; 134–135; 145–147 et 148–150 qui, dans les liturgies orientales sont désignés sous le terme d'*ainoi* puisqu'ils commencent par *Laudate*³². Evidemment, on pourrait objecter que l'*alleluia* ne devait pas se chanter toute l'année: quelle était donc le *responsorium* en période d'abstention de ce chant? L'objection est plus apparente que réelle, car l'*alleluia* dans l'antiquité chrétienne n'était pas lié à un Carême qui n'avait pas encore été institué: l'*alleluia* se chantait sûrement tous les dimanches – jour de la semaine qui évoque pour les chrétiens le dimanche de Pâques. Il faut par ailleurs se souvenir que saint Benoît, qui vécut au début du VI^e siècle, prescrit dans sa Règle aux chapitres 12 et 15, de chanter l'(antienne) *alleluia* avec le Ps. 118 et aussi avec les Psaumes du 2^e nocturne, le dimanche. . .

Enfin, dernière possibilité d'oubli; les incipit de quelques Psaumes tellement souvent chantés qu'il n'était même plus besoin de les désigner explicitement: tels sont, à titre d'exemple, les incipit des Psaumes

20: Domine in virtute tua letabitur rex.

22: Dominus regit me [et nihil me deerit].

23: Domini est terra et plenitudo ejus.

24: Ad te Domine levavi animam meam.

32: Exultate justi in Domino.

42: Judica me Deus et discerne.

30 Le premier feuillet, avec un B traditionnellement orné pour le Ps. 1 (*Beatus vir*), a disparu et les suivants sont très détériorés. . .

31 *De fuga* c. 24: PG 25, c. 676 A.

32 Dans la liturgie en langue syriaque, les *ainoi* et les Psaumes CXIII et ss. ont reçu un traitement musical particulièrement développé: cf. O. Heiming, *Syrische «Eniane» und griechische Kanones* (Münster, 1932), en particulier p. 42 et ss. (= Liturgiegeschichtliche Quellen und Forschungen 66).

Autrement dit, les incipit de ces Psaumes qui devaient, par la suite, être repris comme répons, antienne ou verset dans les différentes liturgies latines³³. Ce second bilan des *responsoria*, qui approche maintenant de la centaine est purement conjectural . . . Tenons nous donc aux faits bien établis et procédons, pour les analyser, à leur classification: les 70 *responsoria* de notre Psautier se répartissent ainsi:

36 Psaumes ne comportent qu'un R;

9 Psaumes utilisent deux R (Ps. 18, 34, 40, 56, 66, 79, 80, 109, 111). Il faut ici remarquer que les deux R du Ps. 66 (67), *Confiteantur tibi populi Deus* sont identiques quant au texte, mais non quant au sens, suivant une remarque très pertinente de saint Hilaire³⁴. Il est donc à peu près certain que ces deux *responsoria* se chantaient avec une mélodie différente. . .

4 Psaumes se chantent avec trois R: Ps. 49, 56, le célèbre Ps. 113, qui célèbre l'Exode du peuple de Dieu à travers la Mer Rouge, préfigure du Baptême; enfin le Ps. 117 qui, de tout temps, a été appliqué à la fête de Pâques (cf. p. 54, note 6).

1 seul Ps. comporte quatre R: le Ps. 44 ou psaume épithalame qui prophétise, à travers les paroles d'un chant d'amour, l'union du Christ et de l'Eglise.

Dans ces différentes catégories, on peut remarquer que le R, dans 17 psaumes (sans parler des psaumes alléluïatiques), est tiré du premier verset du psaume, de l'incipit, soit dans 24% des cas: c'était alors le «psalmiste» (ou lecteur) qui entonnait le *responsorium*; le peuple le reprenait, puis le soliste cantillait les versets suivants etc.

Mais alors, pourquoi pas de *responsoria* à tous les psaumes et, inversement, pourquoi deux ou trois *responsoria* pour un même psaume? C'est ici qu'intervient la notion de fonction du «Psaume responsorial». Nous savons en effet à quel moment de la liturgie ce Psaume était exécuté, grâce aux écrits des Pères qui commentent l'évangile du jour et qui évoquent souvent «le psaume que nous avons chanté» ou «le psaume auquel nous avons répondu»³⁵, autrement dit, à la place occupée plus tard par le R Graduel. Or ce n'est pas tous les jours que, dans l'Eglise ancienne, la Messe solennelle était exécutée par l'évêque dans sa cathédrale, mais seulement les jours de fête et probablement chaque dimanche de l'année. Ainsi, il suffisait d'une cinquantaine de *responsoria* pour les dimanches *per annum* et de plusieurs autres versets psalmiques adaptés aux fêtes d'Apôtres ou de Martyr(e)s. Donc, avec un contingent de 70 *Responsoria* il était possible d'assurer le chant de liaison entre épître et évangile, puisque l'introït n'existait pas encore³⁶.

33 Il y aurait tout une enquête à faire sur les *responsoria* mentionnés dans les écrits patristiques – notamment dans saint Augustin qui cite les Ps. 32 et 42 dont nous avons donné l'incipit – et dans les anciennes liturgies latines, cf. Leclercq dans DACL I, c. 638 (art. «Afrique»), et Roetzer, *Des heiligen Augustinus*, p. 101.

34 *Tract. in Psal. 67*: PL 9, c. 440.

35 cf. Roetzer, op. cit., pp. 101–102.

36 D'après le *Liber pontificalis* (ed. L. Duchesne I, Paris, 1886, p. 230), l'introït antiphoné aurait été institué par le Pape Célestin 1^{er} (422–432): de cette mention, il ne faut que retenir l'époque de la rédaction, soit le VI^e siècle (cf. J. A. Jungmann, *Missarum Sollemnia* II, Paris, 1952, pp. 74–75).

On pourrait même pousser un peu plus loin et reconnaître dans tous ces R ceux qui sont affectés, déjà par les Pères du IV^e et du V^e siècle, puis par les liturgies latines, à telle ou telle fête:

PÂQUES:	(117) Haec dies quam fecit. . .
Dim. après Pâques:	Alleluia. . . (113) In exitu Israhel. . .
Ascension:	(46) Psallite Deo nostro. . . (56) Exaltare supra coelos. . .
Pentecôte:	comme au Temps pascal, c'est à dire avec Alleluia.
Avent:	(49) Deus manifeste. . . (84) Ostende nobis Domine. . .
NOËL:	(109) Tecum principium. . . (131) Paravi lucernam Christo meo. . . ³⁷
Carême:	(34) Ego autem. . . (50) Asparges me. . . (56) Miserere mei. . .
Dimanche du Grand Scrutin:	(33) Venite filii. . .
Fêtes d'Apôtres et de Martyrs:	?
Fêtes de Vierges:	(44) Audi filia. . . (44) Adferentur regi virgines. . .

Les Psaumes sans R devaient se chanter *in directum*, c'est à dire qu'ils étaient lus ou cantillés sans la participation du chœur, suivant un rite qui est encore attesté par la Règle de saint Benoît³⁸.

Il faut revenir encore sur les textes du Psautier de Saint-Germain, à cause d'une particularité très intéressante qui nous explique parfois le choix d'un verset plu-

Le chant exécuté à l'Offertoire n'était autre que la litanie des fidèles et le chant de communion, toujours le même: un Psaume avec *responsorium* eucharistique: *Gustate et videte. . .* (33.9) qui est attesté par saint Cyrille de Jérusalem (*Catéch. Mystag.* V.xx: PG33, c. 1124) ou le R *Panem angelorum* (Ps. 77) du Psautier de Saint-Germain, cf. Jungmann, op.cit. II, p. 301.

37 Ce verset est assigné à l'Office de Noël par la liturgie hispanique; voir *Antifonario Visigótico Mozárabe de la Catedral de León I*, éd. L. Brou et J. Vives (Barcelona-Madrid, 1959), p. 87 (= *Monumenta Hispaniae Sacra V.1*). Déjà saint Jérôme cite ce même verset dans sa lettre à Eustochium, à propos de la crèche de Bethléem (PL 22, c. 885D).

38 Je n'ai pas traité ici des Heures de l'Office aux IV^e et V^e siècles: saint Jérôme signale qu'au petit monastère de Bethléem on récitait le Psautier en suivant l'ordre des Psaumes: «per ordinem Psalterium cantabant» (*Epist. ad Eustochium*: PL 22, c. 896B).

tôt qu'un autre comme R. Nous avons vu précédemment que le choix du *responsorium* se portait sur le premier verset du psaume: mais il arrive parfois que ce soit aussi sur le verset qui suit le *diapsalma* écrit – comme les titres – en lettres d'or.

Diapsalma

Ps. (33) Venite filii. . .

(34) Exsurge Domine. . .

(49) Audi populus. . .

(56) Paratum cor meum. . .

C'est là un cas très intéressant, parce que dans la psalmodie antiphonée le *diapsalma* a disparu, alors que dans l'Eglise ancienne il avait pris une importance considérable. Les Pères latins n'ignoraient pas que cette division du texte était nécessitée par un changement d'attribution, mais saint Hilaire va plus loin lorsqu'il indique qu'il doit y avoir là une modification dans l'ordre de la composition mélodique: il y a donc, ou changement de rôle ou bien «(aut) *in altero artis musicae modulo cantari intelligendum sit. . .*»³⁹.

Saint Jérôme qui a écrit une lettre entière à la moniale Eustochium à ce sujet n'est pas d'accord sur cette interprétation: «Sunt qui rhythmici distinctionem et quia Psalmi tunc temporis *juncta voce ad organum canebantur* cuiusdam musicae varietatis existiment silentium»⁴⁰.

Cassiodore choisit sagement une solution moyenne. Il nous informe que dans son monastère de Vivarium on fait une pause après chaque *diapsalma*: «nos divisiones congrue faciemus ubicumque in psalmis *diapsalma potuerit inveniri*»⁴¹.

Rien d'étonnant donc que dans le Psautier de Saint-Germain on ait indiqué parfois un nouveau *Responsorium* qui imposait évidemment un nouveau mode de psalmodie: «sub conversione modi musici inchoari»⁴².

Ainsi, le Psautier de Saint-Germain nous révèle un système de psalmodie d'une grande simplicité pratique, mais encore une mentalité d'une grande élévation spirituelle quant à la compréhension du texte sacré qui se manifeste par le choix des *responsoria*. C'est à la fois un esprit différent, auquel on ne peut adhérer sans un commerce assidu avec les Pères, et en même temps une pratique musicale archaïque qui nous montre à quel point l'introduction de l'antiphonie et l'enrichissement de la composition mélodique va provoquer de profondes mutations.

Chant responsorial et antiphonie

L'introduction de l'antiphonie en Occident – c'est à dire le chant des psaumes à deux chœurs alternant – ne s'est pas faite en un jour! D'après le diacre Paulin, le biographe de saint Ambroise, c'est dans l'église de Milan qu'on aurait instauré

39 *Prologus in libro Psalmorum*: PL 9, c. 246C. Ses termes sont repris par Isidore de Séville, *Etymologiae* VI.xix.16 (PL 82, c. 253).

40 *Epist.* XXVIII.2 «De voce diapsalma» (PL 22, c. 433).

41 *In psalmis praefatio*, c. 11 «Quid sit diapsalma» (PL 70, c. 12A).

42 Cf. saint Hilaire, loc.cit.

ce nouveau procédé de psalmodie à la fin du IV^e siècle. De là, tout l'Occident fut gagné au nouveau système sans que les structures plus anciennes du chant responsorial disparaissent complètement. Le Psaume 94 ou Psaume invitoire de la Règle bénédictine est justement un des cas les plus connus de vestige de l'ancien *psalmus responsorius*.

La différence fort simple entre les deux systèmes est exposée par Isidore de Séville: «Voici la différence entre chant responsorial et antiphonie; dans le premier cas, un seul prononce chaque verset du psaume; dans le second, les chœurs alternent pour le chant des versets»⁴³.

L'évolution va se dessiner sur plusieurs plans, à divers moments de l'histoire des églises d'Occident: plus tôt ici, très tard ailleurs. La lecture-récitation du Psaume ne nécessite plus un «spécialiste»: le *psalmista* disparaît et le lecteur se cantonne à la lecture des longues leçons de l'Écriture ou des Pères. Quant au diacre, on ne lui laisse plus que la lecture de l'évangile et la litanie des fidèles⁴⁴.

Le bref *responsorium* du Psaume responsorial ou bien se maintient tel quel dans sa structure archaïque⁴⁵ et devient une antienne de l'Office ferial qui est peu à peu retouchée suivant les normes de la modalité grégorienne; ou bien – suivant l'expression de Josef Andreas Jungmann – devient la proie des compositeurs ou *magistri artis musicae*. Ceux-ci les transforment en pièces richement ornées, cependant que dans la manière d'exécuter ces chants et dans leur fonction, l'état de fait antérieur demeure inchangé.

Examinons d'abord la structure du texte des graduels grégoriens, leur ordonnance et leurs mélodies pour tenter de relever les vestiges de leur organisation antérieure.

Vestiges de psalmodie responsoriale dans le Graduel grégorien

Dans la psalmodie responsoriale, le lecteur du Psaume commençait la cantillation au premier verset du Psaume, mais il arrivait parfois que le *responsorium* était lui-même emprunté à ce premier verset du Psaume, comme on l'a constaté dans le *Psalterium sangermanense*. Dans le Graduel grégorien, nous retrouvons cette dualité de choix pour 34 répons-graduels sur les 118 de l'*Antiphonale missarum* du IX^e siècle:

dans 23 graduels, le verset est emprunté au *premier* verset du Psaume;

dans 11 graduels, c'est l'inverse, le premier verset du Psaume forme le texte du répons.

En outre, dans 70 graduels, le répons et son verset sont tirés de n'importe quel verset du Psaume, sans autre préférence que l'acommodation du texte à la fête du jour: 4 graduels empruntent leur texte à deux psaumes différents; il reste enfin 10 graduels qui puisent leur texte ailleurs que dans le Psautier. Cependant, 2 gra-

43 «Inter responsorios autem et antiphonas hoc differt, quod in responsoriis unus versum dicit, in antiphonis autem versibus alternant chori», *Etymologiae* VI.xix.8 (PL 82, c. 252C).

44 Saint Jérôme, *Epist.* CXLVII (PL 22, c. 1200). Le concile romain de 595 interdit aux diacres d'exécuter «psalmos ac reliquas lectiones» (PL 77, c. 1135A; MGH *Epistolae* I.1, p. 363).

45 Cf. à ce sujet les travaux cités de Dom Jean Claire: «Les répertoires liturgiques» (supra, note 21).

duels sont tirés des cantiques bibliques identiques aux Psaumes dans leur forme comme dans leur fonction à l'Office divin⁴⁶.

Ce qui est encore plus frappant, c'est que 21 graduels grégoriens ont été puisés aux mêmes sources psalmodiques que les *responsoria* du Sangermanense:

«R» tirés du V. 1 du Psaume:	«R» tirés d'un verset suivant:
	16,8 Custodi me
	18,9 Ab occultis meis
	33,12 Venite filii, audite me
	34,13 Ego autem
	34,23 Exurge Domine et intende iudicium
	44,8 Speciosus
	44,11 Audi filia et vide
	49,14 Immola Deo.
56,2 Miserere mei Deus, miserere mei	56,8 Paratum cor meum
64,2 Te decet hymnus	66,4 Confiteantur tibi
	71,18 Benedictus Dominus meus
	72,24 Tenuisti manum
	79,8 Domine Deus virtutum
91,2 Bonum est confiteri	109,3 Tecum principium
92,1 Dominus regnavit, decorem	109,4 Juravit Dominus
	117,24 Haec dies
	140,2 Dirigatur oratio mea.

Ainsi, quatre *responsoria* sont tirés de l'incipit des Psaumes et 17 du cours du Psaume. A ces pièces, il convient d'ajouter les répons alléluïatiques.

Responsorium alléluïatique

Suivant Jungmann, «le graduel et l'alleluia présentent de façon encore aisément perceptible les traits du chant responsorial le plus ancien qui a dominé jusqu'au IV^e siècle»⁴⁷. Cette remarque attire maintenant l'attention sur l'alleluia de la Messe romaine et sur sa classification parmi les formes liturgico-musicales. En effet, l'alleluia, avec son verset, peut être considéré comme un répons et doit comme tel être assimilé au répons-graduel qui le précède pour plusieurs raisons: 1. L'alleluia, comme le Répons-graduel, est issu du chant responsorial primitif. Hippolyte de Rome et Tertullien font allusion au chant des Psaumes alléluïatiques au cours de l'Agapé. La seule différence vient de la brièveté du *responsorium* – un seul mot! – brièveté qui est compensée par la répétition du mot et par le développement du *jubilus*.

46 Ces statistiques ont été effectuées d'après les listes de l'article de Dom René-Jean Hesbert, «Le graduel, chant responsorial», *Ephemerides liturgicae* 95 (1981), pp. 316–350.

47 *Missarum sollemnia* II, p. 188.

2. L'alleluia, comme le graduel, souligne la lecture qui précède. Il faut se rappeler du principe antique qui veut que toute lecture soit suivie d'un répons⁴⁸. En effet, dans la Messe romaine la première lecture était, comme dans toutes les anciennes liturgies latines, tirée des livres de l'Ancien Testament et donc suivie d'un répons-graduel tiré des Psaumes, tandis que la seconde lecture, empruntée au Nouveau Testament, était suivie de l'alleluia avec son verset psalmique, remplacé au Moyen-Age par un verset souvent tiré de l'Évangile.

Au Temps pascal, les deux lectures étant tirées du Nouveau Testament sont de ce fait suivies chacune de l'alleluia. L'alleluia est bien en effet le *canticum novum* de l'Alliance nouvelle (Apoc. 14,3), le chant des 24 Vieillards de l'Apocalypse (19,4), l'acclamation éternelle des élus de la cour céleste (19,6), le chant qui relie la liturgie terrestre à celle de l'éternité. . . .

L'alleluia est donc assimilable au répons-graduel avec la restriction du répons réduit à un seul mot: la différence entre répons-graduel et répons alléluiaïque ne réside pas dans le genre littéraire ni dans la fonction liturgique, mais plutôt dans la forme musicale. Cependant, à l'époque de l'antique psalmodie responsoriale, cette différence est pratiquement inexistante du fait que le *responsorium* alléluiaïque est un chant aussi simple que le *responsorium* psalmique, alors que le grand *jubilus* évoqué par saint Augustin est un chant de soliste, parfois un diacre⁴⁹.

Du chant responsorial au chant orné

Les transformations effectuées au V^e ou au VI^e siècle suivant les régions ont consisté dans une réduction du Psaume à un seul verset et à l'amplification musicale du bref *responsorium* psalmique ou «corps du répons»: double mouvement en sens inverse qui fait que la durée d'exécution demeure sensiblement la même. La fonction demeure inchangée du fait que le texte de la pièce reste toujours emprunté à la même source: le Psautier. Le vestige de l'état ancien est encore plus accentué du fait que, soit dans le corps du R soit dans le V. on a maintenu le choix du *premier* verset du Psaume.

A ce propos, il faut mentionner une exception: le cas des répons-graduels, des alleluia et surtout des répons nocturnes, qui ne sont pas tirés du Psautier mais de l'Écriture ou qui, parfois même, proviennent d'autres sources⁵⁰. C'est là une exception qui serait absolument inexplicable dans l'ancien système de la psalmodie responsoriale, réalisable dans le cadre du Psautier suivi des cantiques bibliques.

48 Dans les Constitutions Apostoliques II.57.6, on «lit» les Psaumes intercalaires après deux leçons scripturaires (éd. cit. supra, note 4): Ici, je traite des liturgies latines.

49 Les textes de saint Augustin sur le *jubilus* sont réunis par Wunibald Roetzer (*Des heiligen Augustinus*, pp. 235ss.). Quant à Victor de Vite, évêque d'Afrique, il rapporte qu'en 488, le dimanche de Pâques, «. . . lector unus pulpito sistens alleluiaicum melos canebat. . .», la gorge percée d'une flèche «. . . cadente de manibus codice mortuus post cecidit ipse» (*Historia persecutionis africanae provinciae* I.13: ed. M. Petschenig, *Corpus scriptorum ecclesiasticorum Latinorum* VII, Wien, 1881, p. 18): que pouvait donc bien contenir ce codex tenu par le lecteur?

50 Par exemple, le Graduel de la Dédicace. Sur ces cas, cf. Hesbert, «Le graduel», p. 326.

Ainsi, quoique le texte du Psaume soit réduit et sa forme musicale amplifiée, la fonction de liaison, de transition, du répons-graduel demeure identique. Naturellement, cette mutation et aussi l'adjonction des chants antiphonnés pour l'entrée du célébrant et pour la communion des fidèles, a entraîné un remaniement très profond dans la formation des exécutants. Peu à peu apparaît un personnage nouveau, un spécialiste de l'art vocal, le chantre, qui appartient de fait au clergé, puisqu'il est formé à la *schola cantorum*, mais qui, par la suite, pourra être un simple laïc⁵¹.

Si l'antique psalmodie responsoriale était exécutée par des lecteurs (saint Augustin), en Gaule par des psalmistes (*Statuta ecclesiae antiqua*) ou des diacres (Grégoire de Tours), nous constatons qu'à Rome un changement radical s'est effectué en 595 sous l'inspiration de saint Grégoire le Grand, qui interdit aux diacres d'exécuter «la psalmodie et les leçons»: la lecture des psaumes et des leçons reviendra désormais aux sous-diacres et aux clercs mineurs. D'après ce texte authentique, Jean Diacre a accredité la fondation de la *Schola cantorum* à saint Grégoire le Grand⁵². Pour certains historiens, Grégoire aurait transformé la *schola lectorum* en *schola cantorum*, mais cette assertion n'a pas de fondement dans les sources: on constate d'après le *Liber diurnus* que l'entretien de la *Schola cantorum* est assuré par une fondation, d'où sortent – nous signale le *Liber Pontificalis* (I,322) – les clercs mineurs. D'autre part, ce même livre – qui transpose souvent dans le passé des institutions existantes au moment de la rédaction – nous rapporte que Sergius I^{er} (687–701), puis Sergius II (844–847) y avaient été formés «ut mellifluis instrueretur cantilenae melodiis» (II,86).

Il n'est donc pas impossible que la transformation des formes liturgico-musicales de la messe, à partir de la psalmodie responsoriale, ait été effectuée au VI^e siècle⁵³. Ce qui est plus remarquable, c'est de constater que dans le mode d'exécution du graduel au IX^e siècle, on procédait exactement comme au temps de la psalmodie responsoriale:

*Responsorium . . . solus in pulpito incipit cantor . . . et cuncti in choro respondent! . . . et ipse solus post inchoationem responsorii versum decantat*⁵⁴.

L'*Ordo romanus* V, de la deuxième moitié du IX^e siècle, préconise le même mode d'exécution: «Postquam legerit, cantor cum cantatorio sine aliqua necessitate ascendit, non superius, sed stat in eodem loco ubi et lector, et solus *inchoat responsum* et cuncti in choro *respondent* et idem *solus versum responsorii cantat*»⁵⁵.

51 La législation est revenue sur ce point au VIII^e siècle (Règle des chanoines de Saint-Chrodegang de Metz, c. L: PL 89, c. 1079) puis, au début du IX^e, avec l'*Institutio canonicorum* d'août-septembre 816 (MGH *Concilia* II.1). Les textes à ce sujet ont été réunis sur la fiche «Cantor» de l'*Handwörterbuch der musikalischen Terminologie* édité par Hans-Heinrich Eggebrecht.

52 *Vita S. Gregorii* II.6 (PL 75, c. 90C).

53 Pour Peter Wagner, cette transformation aurait été effectuée entre 450 et 550; pour Josef Andreas Jungmann, il faudrait prolonger cette période jusqu'à saint Grégoire le Grand (d. 604); enfin, pour Bruno Stäblein le terminus post quem non, à Rome, devrait être repoussé jusqu'à la mort du pape Honorius (638). Cf. H. Hucke, «Das Responsorium», dans *Gattungen der Musik in Einzeldarstellungen. Gedenkschrift Leo Schrade* (Bern/München, 1973), p. 157.

54 Amalraire, éd. J. M. Hanssens III (Rome, 1950), p. 302 (= Studi e testi 140).

55 M. Andrieu, *Les Ordines Romani du Haut Moyen Age* II (Louvain, 1948), p. 215, n. 30 (= *Spi-cilegium sacrum Lovaniense. Etudes et documents* 23).

Remarquons au passage que le chantre monte à l'ambon *avec* le cantatorium en mains: donc il chante en lisant le texte (neumé ou non), ou alors le cantatorium, richement orné de plaques d'ivoire, est simplement l'insigne de sa fonction. Le remplacement du psalmiste par des chantres, la création de la *Schola cantorum* signifient pour l'historien que des mutations profondes se sont produites presque en même temps dans les diverses métropoles d'Occident: le même processus de transformation s'est effectué à Rome, à Milan, en Espagne et en Gaule, mais avec des variantes dialectales propres à chacun de ces répertoires: la simplicité de la psalmodie primitive a cédé devant la poussée d'une invention musicale nouvelle, l'antiphonie, qui exige de la part des compositeurs des capacités étendues aussi bien dans la langue latine que dans la «mélopée», c'est à dire dans l'art de la composition musicale. Cette transformation profonde a porté sur les deux éléments de la psalmodie responsoriale: le répons et la psalmodie.

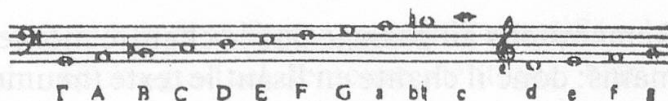
1. Le *responsorium* inchangé est devenu antienne de l'Office férial *ex Psalterio* dans sa teneur mélodique ancienne, en résistant tant bien que mal à l'alignement de sa teneur mélodique sur les schémas de l'Octoechos. Amplifié mélodiquement, développé par des mélismes, le *responsorium* est devenu à Rome «répons-graduel», à Milan le «psalmellus» – c'est à dire «psaume en réduction», – en Espagne, le *psallendum*, pièces qui sont toutes tirées des Psaumes. Cependant, cette catégorie de pièces extraites du Psautier étant en nombre insuffisant, il a fallu, pour constituer le répertoire des offices nocturnes *per annum*, faire appel pour le texte des répons nouveaux, à d'autres livres de l'Écriture, aux *Vitae sanctorum* et aux textes dits «de composition ecclésiastique»⁵⁶.

Ce qui est remarquable, c'est que cette ornementation n'est pas informelle et désordonnée: on y découvre comme dans la psalmodie «évoluée» une formule d'intonation, une récitation ornée, des demi-cadences et des réintonations suivies elles-mêmes d'une formule de cadence définitive. Dans le répons alléluatique, le *responsorium*, réduit à un seul mot – alleluia – prend des dimensions mélodiques considérables qui, en quelque sorte, compensent la brièveté du texte. Mais le souvenir de leur appartenance au Psautier est marquée par le verset qui est habituellement tiré du premier verset du Psaume et qui, pour les dimanches ordinaires, se chante suivant l'ordre numérique des Psaumes.

2. Sur la *psalmodie responsoriale*, nous ne possédons que fort peu d'éléments: nous pouvons cependant inférer du répertoire milanais actuel que cette psalmodie était extrêmement variée, allant d'une simple lecture *recto tono* avec une légère flexe à la fin du verset, jusqu'à des psalmodies plus ornées se modelant sur la structure de l'antienne. Le choix de la corde récitative étant commandé par l'organisation mélodique de l'antienne, on obtient par combinaison de ce choix avec la sélection d'une différence finale plus de cent cinquante types psalmodiques⁵⁷:

56 L'antiphonaire de Petershausen (Karlsruhe, Badische Landesbibliothek, Aug. LX), qui indique en marge des antiennes la source des textes, a marqué «Cantor» devant les pièces dont il n'avait pu identifier la source biblique ou patristique.

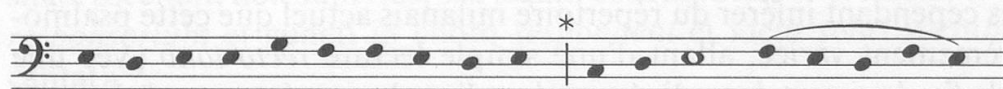
57 Le tableau des psalmodies ambrosiennes est extrait du *Dictionnaire de la Musique* de Marc Honegger, *Science de la Musique II* (Paris, 1976), p. 840, art. «Psalmodie» (M. Huglo).



	Intonation	Teneur	Nombre de formules de terminaison	Degrés possibles pour la note finale de la formule de terminaison	Ton grégorien apparenté
1 ^{re} série de ps. pour antiennes à finale D	F G a	G a	14	a G F D	I
	C(D)E G	F G	14	G F E D	
	C D F	E F	14	G F E D C	II
	C D E	E	4	E D C	
			46		
2 ^e série de ps. pour antiennes à finale E	G a c	a c	3	a	III
	E G a b̄	G a b̄	4	a G E	
	E F G a	F G a	14	a G F E D	IV
	C D F	E F G	16	G F E D C	
	C D E	E	8	E D C	E D C
			6	E D C	
		51			
3 ^e série de ps. pour antiennes à finale F	F a c	a c	12	d c b̄ a G	V
	F G a	F G a b̄	3	G F	
	C D F	F G	11	G F E D C	VI
		F	1	D	
		27			
4 ^e série de ps. pour antiennes à finale G	G a b̄ d	a b̄ d	16	d c b̄ G	VII
	G a c	a c	10	c b̄ a G	
	G a b̄	a b̄	3	G	VIII
	G a	a	5	b̄ a G F	
			34		
		Total général	158		

Remarque: Le nombre de terminaisons indiqué dans ce diagramme est un résultat brut: plusieurs formules ne se distinguent de leurs voisines que par des variantes d'adaptation très minimales qui, dans une analyse musicale plus attentive, ne devraient pas être considérées comme réellement différentes.

Dans le répertoire grégorien, on n'a retenu parmi cette foule de «possibilités» que huit schémas psalmodiques architecturés d'après les principes traditionnels de l'Octoëchos syro-byzantin⁵⁸. Mais à côté de ces huit tons usuels, il était inévitable que certains tons psalmodiques antérieurs ne refissent surface et ne reparassent pas dans des traités de musique, surtout les plus anciens: ainsi, dans la *Musica enchiriadis*, à la fin du IX^e siècle, le ton psalmodique suivant⁵⁹:



58 Dans un de ses derniers articles, Heinrich Husmann (d. 8. novembre 1983, à la Section des Manuscrits de la Bibliothèque royale de Bruxelles), avait découvert dans un manuscrit syrien du VII^e (?) ou du VIII^e siècle la mention du terme *authenticos*: Eine alte orientalische christliche Liturgie: altsyrisch-melkitisch», *Orientalia Christiana periodica* 42 (1976), p. 156.

59 *Musica enchiriadis* c. XV: éd. H. Schmid (München, 1981), p. 42. Je dois cette transcription à Nancy Phillips (NYU), qui m'a autorisé à la publier d'après sa dissertation *Musica et scolica enchiriadis. Its Musical, Theoretical and Literary Sources* (1984): Nancy Phillips a reconnu ici la plus ancienne attestation du «ton irrégulier» de l'*Antiphonale monasticum* de 1934, que Dom Joseph Gajard avait vainement recherché dans les sources notées et qu'il avait dû finalement emprunter au chant ambrosien. Cf. M. Huglo, *Les Tonaires. Inventaire, Analyse, Comparaison* (Paris, 1971), p. 296, n. 1. Sur le tableau de l'antienne *In matutinis* pour la restitution de l'*Antiphonale monasticum* de 1934, Dom Gajard avait ajouté au crayon: «On verra le mode et la psalmodie à adopter plus tard en étudiant les antiennes similaires du Psautier.»

Dans la psalmodie responsoriale comme dans la psalmodie antiphonée la structure mélodique du verset psalmique est agencée en vue d'une reprise du *responsorium* ou de l'antienne sans hiatus.

Dans un répons-graduel ou dans un répons prolixe le verset a pour fonction de «conduire» la mélodie de type psalmodie ornée vers la réintonation du répons soit vers la reprise médiane ou *presa*⁶⁰. En somme, l'alternance répons/verset/répons n'a pas été foncièrement modifiée, quoique cette alternance ne se répète plus qu'une seule et unique fois! Le processus responsorial persiste sous une forme différente, mais singulièrement enrichie au point de vue musical.

S'il y a un enchaînement euphonique entre mélodie du verset et reprise du verset, il n'y a pas nécessairement enchaînement logique de la pensée exprimée dans celui-ci et ensuite dans celui-là. En effet, dans la psalmodie responsoriale, la répétition systématique du *responsorium* après chaque verset du Psaume amenait plus d'une fois une rupture de sens ou parfois même une étrange divergence de sens entre verset et répons. Dans le répons-graduel et dans le répons nocturne, cette divergence, cette rupture, dans le développement logique du thème du Psaume, indiquée matériellement par le mot *diapsalma*⁶¹ des psautiers bibliques, ressortait davantage du fait que la pensée se concentrait spontanément sur l'hiatus entre verset et répons. Cette divergence, confinant parfois au non sens entre deux parties d'une même pièce, a profondément ému Héliachar⁶², chancelier de Louis-le-Pieux et abbé de Centula, puis, plus tard, Bernon de Reichenau⁶³: l'un comme l'autre proposèrent des modifications de versets pour retrouver un enchaînement logique entre celui-ci et la reprise. Plus tard, on devait encore accentuer ce rapport entre les deux parties, en choisissant le répons dans le Nouveau Testament et le verset dans un texte de l'Ancien Testament où l'Alliance nouvelle était préfigurée: tel, par exemple, l'Office du Saint Sacrement. Combien sommes nous éloignés de la simplicité primitive de la psalmodie responsoriale. . .

Ces comparaisons entre psalmodie responsoriale et psalmodie antiphonée attirent l'attention sur une catégorie de pièces du chant grégorien et du chant ambrosien que l'on a parfois confondu dans leur intitulé au Moyen-Age avec le répons classique: il s'agit de l'antienne à verset. Celles-ci se rencontrent à l'Office nocturne du 25 janvier (Conversion de saint Paul) et du 10 août (st. Laurent), dans l'office rémois de saint Rémi, d'origine gallicane, dans le *Collegerunt* du dimanche des Rameaux et enfin dans la fonction du Lavement des pieds, le Jeudi-saint. Les antiennes à verset sont encore plus fréquentes dans le répertoire milanais dit ambrosien: dans les *psallendae* le verset psalmodié est souvent la petite doxologie

60 Ce terme apparaît contracté (PA) dans les antiphonaires aquitains du XI^e siècle (cf. M. Huglo, «Les Preces des Graduels aquitains empruntés à la liturgie hispanique», *Hispania sacra* 8 [1955], p. 366), mais l'usage lui-même remonte beaucoup plus haut puisqu'il est attesté par Amalraire qui l'oppose à l'usage romain de la réintonation par le début du répons («a capite»): *De ordine antiphonarii* c. 18 (éd. Hanssens III, p. 55).

61 voir plus haut, p. 57 et 64.

62 Héliachar, Lettre à Nédibrius de Narbonne (MGH *Epistolae* V, pp. 307-309), cf. M. Huglo, «Les remaniements de l'Antiphonaire grégorien au IX^e siècle: Héliachar, Agobard, Amalraire», dans *Atti del XVIII Convegno di Studi sul tema Culto cristiano e Politica Imperiale carolingia*, Todi, 9-12 ottobre 1977 (Todi, 1979), pp. 97ss.

63 *De varia psalmodiarum atque cantuum modulatione*: GS II, pp. 111-113, n. 13.

Gloria Patri: nous sommes probablement en présence d'un vestige de psalmodie intégrale réduite à son dernier verset, l'inverse en somme de plusieurs graduels dont le vestige psalmodique est réduit au premier verset. Ce problème marginal mériterait assurément une enquête particulière: qu'il suffise de l'avoir signalé ici.

Le graduel «organisé»

Au XI^e siècle, le graduel devait prendre une dimension nouvelle, dans l'ordre vertical, cette fois, avec l'organum: si le plus ancien traité d'organum emprunte ses exemples uniquement aux pièces de l'Office, nous constatons qu'au XI^e siècle à Chartres et à Fleury⁶⁴, le répons-graduel des principales fêtes et l'alleluia se chantaient en *organum*. A Rome, dans le répertoire vieux-romain, il en était de même tant pour les graduels que pour les versets d'alleluia⁶⁵. L'intonation des répons nocturnes et des répons-graduels était «organisée» de manière à laisser au chœur sa place traditionnelle dans l'exécution: le verset du graduel et le verset d'alleluia se chantaient également *cum organo*. Cet enrichissement musical qui nécessitait l'intervention d'une catégorie de chantres spécialisés (*organista, organizans, succentor*)⁶⁶, ne modifiait en rien l'intervention du chœur ou de la schola des chantres à ce chant: en effet, l'intonation seulement et le verset étaient organisés, mais le corps du répons était chanté, comme jadis le «responsorium» par toute l'assemblée ou par un groupe de chanteurs qui se tenaient au milieu du chœur⁶⁷. Il en sera encore de même, à la fin du XII^e siècle et au XIII^e, lorsque le répons nocturne, les graduels et les alleluia seront exécutés *in triplo vel quadruplo* par les chantres groupés autour du *Magnus liber organi* posé sur un lutrin, *in choro Beatae Mariae Virginis (Parisiensis)*⁶⁸. Il n'y avait plus deux chœurs comme pour la psalmodie antiphonée, mais un petit groupe de chantres, alternant avec un soliste.

*

64 Chartres, Bibliothèque municipale, 109 (Musica enchiriadis), avec organa à la fin (f. 75): cf. A. Holschneider, *Die Organa von Winchester* (Hildesheim, 1968), pp. 177 ss.; *L'Ordinaire chartreain du XIII^e siècle*, ed. Y. Delaporte (Chartres, 1953). Pour Fleury: Vaticane, Reg. 586, f. 87v (Holschneider, *Die Organa*, Taf. 9 et pp. 119 ss.).

65 Pour les graduels, cf. B. Stäblein et M. Landwehr-Melnicki, *Monumenta Monodica Medii Aevi II: Die Gesänge des altrömischen Graduale Vat. lat. 5319* (Kassel etc., 1970). Pour les alleluia, voir les rubriques de l'Ordo romain des Vêpres pascales où le terme *paraphonista* désigne le chanteur qui chante en quintes parallèles. On n'a pas suffisamment le rapport entre la fonction et le registre de voix d'enfants qui est cependant établi dans les *Ordines romani* XXVII et L, c. 33 § 3: éd. M. Andrieu, *Les Ordines romani du haut moyen-âge III* (Louvain, 1974), p. 342 et V (ib., 1961), p. 309.

66 Sur *organista* cf. ma note dans «Les débuts de la polyphonie à Paris: les premiers *organa* parisiens», dans *Aktuelle Fragen der musikbezogenen Mittelalterforschung. Texte zu einem Basler Kolloquium des Jahres 1975* (Winterthur, 1982), p. 97, n. 21 (= Forum musicologicum III). Sur *succentor*, cf. G. Birkner, «Notre Dame Cantoren und Succentoren vom Ende des 10. bis zum Beginn des 14. Jahrhunderts», dans *In memoriam Jacques Handschin* (Strasbourg, 1962), pp. 107-126.

67 Sur la place des chantres au milieu du chœur pour le chant des répons, il faut se référer au cancel de St. Clément à Rome, au plan de St. Gall du IX^e siècle et enfin à l'anecdote survenue à St. Maur des Fossés durant l'office nocturne de la fête patronale (cf. Huglo, «Les premiers *organa*», p. 96).

68 Anonyme 4, ed. F. Reckow, *Der Musiktraktat des Anonymus 4 I* (Wiesbaden, 1967), p. 46 (= Beihefte zum Archiv für Musikwissenschaft IV).

Ainsi, pendant seize siècles sinon plus, le psaume intercalaire – répons graduel et répons alléluatique – s’est maintenu dans sa fonction de liaison entre les lectures. Le chant, en effet, apporte un élément lyrique nécessaire au sein de l’élément didactique. Certes, la forme a changé, les mélodies se sont enrichies, mais c’est toujours un texte de Psaume – et parfois le même texte de Psaume qu’aux origines – qui remplit cette fonction liturgique. La musique à elle seule ne saurait être religieuse ou profane: c’est sa destination, sa fonction, qui lui confèrent cette qualification de «religieuse» ou de «liturgique». L’évolution des formes musicales au cours des siècles s’est dessinée comme si l’autorité ecclésiastique avait tacitement autorisé cet enrichissement, du moment que la fonction liturgique de la pièce soit maintenue en tous points. Ne serait-ce pas là le secret de la longévité traditionnelle de ces structures fondamentales de l’édifice musical grégorien? Au contraire, pour les prosules – ou tropes mélogènes du graduel et de l’alleluia –, qui confinent parfois à l’allitération du texte psalmique à l’occasion du mélisme qui les avait engendrés, l’usure du temps a fait son œuvre. Ils sont tombés d’eux-mêmes parce qu’ils n’avaient aucune fonction définie dans la liturgie, tandis que le graduel à travers la variété des formes a toujours gardé sa fonction liturgique prédestinée.